

Jour de séance 52

le mercredi 1^{er} décembre 2021

10 h

Prière.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à ne pas fusionner le village de Lac Baker et la collectivité rurale de Haut-Madawaska. (Pétition 31.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Allain :
82, *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale.*

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 88 portant que, le mardi 7 décembre 2021, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 2 décembre 2021, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant d'un tiers parti, puis motion 51.

M. Arseneau donne avis que l'affaire émanant d'un tiers parti sera le projet de loi 81.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 2 décembre 2021, la deuxième lecture du projet de loi 82 sera appelée.

L'hon. M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 79 et 80 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 79, *Loi concernant la vente au détail du cannabis*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 79 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 79, *Loi concernant la vente au détail du cannabis*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 80 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 11 h 51.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour 2020-2021	(29 novembre 2021) ;
rapport annuel d'Opportunités NB pour 2020-2021	(30 novembre 2021) ;
rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour 2020-2021	(30 novembre 2021) ;
rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2020-2021	(30 novembre 2021) ;
rapport annuel du ministère du Développement social pour 2020-2021	(30 novembre 2021).